

REPERE 4.17.  
EDITION 2011  
NP 10\_151  
DATE : 26.11.2011

---

## 4.17. CLASSIFICATION COMPETITEUR VOLTIGE - PLANEUR

---

Nota préliminaire : Insérer la présente note après l'onglet 4 à la place de la précédente édition  
Inscrire ou modifier sur le sommaire 1.1.

### 1. CATEGORIE **ESPOIRS**

Pilotes autorisés **voltige élémentaire** débutant en compétition voltige - planeur.

### 2. CATEGORIE **NATIONALE**

L'accès à cette catégorie peut être obtenu :

- soit avoir obtenu 70% des points dans une compétition « Espoirs » et **avoir commencé une formation de voltige avancée**
- soit être détenteur de l'autorisation **voltige Avancée**

*cette catégorie sera obsolète en 2012 et remplacée par la catégorie advanced*

### 3. CATEGORIE **ADVANCED**

L'accès à cette catégorie peut être obtenu :

- soit avoir obtenu 70% des points en compétition « Espoirs » et **avoir commencé une formation de voltige avancée**
- soit être détenteur de l'autorisation **voltige Avancée**
- ne pas avoir participé à un Championnat d'Europe ou un Championnat du Monde depuis moins de cinq ans

### 4. CATEGORIE **INTERNATIONALE**

Ouverte aux pilotes détenteurs de l'autorisation « **voltige avancée** » et ayant obtenu dans une compétition de la catégorie Nationale au moins 70% des points maximum.

Nota : L'accès aux planeurs monoplace en compétition peut se faire dès la catégorie Nationale ou advanced

Daniel PERCIAUX  
Président Commission Voltige

